

[Texte]

of Canada with certain documents that their counsel had told you repeatedly they need, and it has been suggested to me that the reason you are not proclaiming the freedom of information bill is in order to prevent you from having to provide those documents before their trials take place. Can I have a comment?

Mr. Kaplan: If that is the allegation, I am very glad to inform you that this afternoon portions of the Freedom of Information Act were proclaimed.

Mr. Kilgour: The federal court ones?

Mr. Kaplan: Yes. The ones dealing with the Canada Evidence Act were proclaimed this afternoon. Other parts have not been proclaimed because not all of the machinery needed to make them work has yet been put in place. In part I have lost the authority and all ministers as of this afternoon lost the authority to issue affidavits under Section 41(2) . . . Canada Evidence

Mr. Kilgour: I salute you for that, but can you tell me if as a result of these proclamations at least some of the documents which they say is needed for a proper defence will be available to counsel for these 11 RCMP officers?

Mr. Kaplan: I have been reviewing . . . the subpoena was in principle returnable yesterday, and I spent a lot of time in the last few days reviewing the material. Now there are some delays I am told that mean that it does not have to be returned until next Monday or Tuesday, but I will be in a position by then to make decisions about whether the documents should be made public all of them or some, or whether they should be submitted to this process established by Parliament to replace the 41.2.

Mr. Kilgour: Thank you very much.

• 1740

The Vice-Chairman: Mr. MacLellan, 10 minutes.

Mr. MacLellan: Thank you, Mr. Chairman

Mr. Minister, I just wanted to ask you a couple of questions on your news release of November 19 on crime prevention in Canada. There are some very commendable but wide-sweeping comments. You say:

While crime is not as widespread in Canada as many people believe, traditional methods of fighting crime must be supplemented by new approaches involving communities, individuals and social agencies and police as well.

N° one would really disagree with that, but what has your department done and what is it doing to bring this into reality?

[Traduction]

la liberté de l'information, vous devriez communiquer à ces fonctionnaires fidèles, du moins je le suppose, du gouvernement du Canada certains documents réclamés à plusieurs reprises par leurs avocats? On m'a laissé entendre que si vous ne proclamez pas ce projet de loi c'est précisément pour ne pas avoir à fournir ces documents avant que ces procès aient lieu. Qu'en dites-vous?

M. Kaplan: Si ce sont là les allégations, je suis très heureux de vous informer que cet après-midi certaines parties de la loi sur la liberté de l'information ont effectivement été proclamées.

M. Kilgour: Celles qui portent sur la Cour fédérale?

M. Kaplan: Oui. Les parties relatives à la loi sur la preuve ont été proclamées cet après-midi. D'autres parties n'ont pas encore été proclamées parce que le dispositif qui permettrait de les appliquer n'est pas encore totalement au point. Cet après-midi, tous les ministres, et je ne fais pas exception, ont perdu les pouvoirs qu'ils avaient d'émettre des déclarations sous serment aux termes de l'article 41(2) de la Loi sur la preuve.

M. Kilgour: Je vous en félicite, mais pourriez-vous me dire si à la suite de ces proclamations certains au moins de ces documents que ces 11 agents de la GRC prétendent nécessaires à leur défense leur seront communiqués?

M. Kaplan: J'ai revu . . . En principe, la citation devait être rendue hier, et j'ai passé un certain temps depuis quelques jours à revoir le dossier. Il y a bien sûr certains retards, mais on me dit qu'il ne devrait pas y avoir restitution avant lundi ou mardi de la semaine prochaine; quoi qu'il en soit, à ce moment-là, je serai en mesure de décider si ces documents doivent être divulgués en tout ou en partie ou s'ils doivent être examinés dans le cadre du dispositif créé par le Parlement en remplacement de l'article 41.2.

M. Kilgour: Je vous remercie beaucoup.

Le vice-président: Monsieur MacLellan, vous avez 10 minutes.

M. MacLellan: Je vous remercie, monsieur le président.

Monsieur le ministre, j'aimerais vous poser une ou deux questions à propos de votre communiqué de presse du 19 novembre, relatif à la prévention du crime au Canada. Vous avez dit certaines choses très valables, mais aussi très générales, et par exemple:

Même s'il y a au Canada moins de crime que beaucoup de gens n'ont tendance à le croire, les méthodes traditionnelles de lutte contre la criminalité doivent être complétées par de nouvelles formules faisant appel notamment aux collectivités, aux particuliers, aux organismes à vocation sociale, et à la police.

Personne ne saurait nier le bien fondé de cette affirmation, mais j'aimerais savoir ce que votre ministère a fait et ce qu'il va faire pour le concrétiser.